



Doc. 16239
30 septembre 2025

Les mouvements de la jeunesse pour la démocratie

Amendement¹ n° 1

M. Benjamin DALLE, Belgique, Groupe du Parti populaire européen

Dans le projet de résolution, après le paragraphe 4.2.3, insérer le paragraphe suivant:

«en garantissant une représentation significative des jeunes au moyen de conseils de jeunes indépendants et représentatifs, habilités à donner des avis sur toute initiative politique ou question concernant les enfants et les jeunes, soit de leur propre initiative, soit à la demande des autorités;»

Note explicative

L'existence de conseils de jeunes indépendants et représentatifs garantit que la parole des enfants et des jeunes est prise en compte dans les processus décisionnels. Ils apportent une expertise et des conseils fondés sur leur vécu et représentent la diversité des points de vue des jeunes. Les politiques doivent être élaborées avec les jeunes, et non à leur sujet.

Déposé par:

DALLE Benjamin, Belgique, PPE/DC
BOVENS Theo, Pays-Bas, PPE/DC
GRYFFROY Andries, Belgique, ADLE
LACROIX Christophe, Belgique, SOC
MULLEN Rónán, Irlande, PPE/DC

1. 2025 - Quatrième partie de session

